

Il venait des bâtimens du temps de M. McCallum, comme il en vient actuellement du temps de Mr. Brown, pour l'usage du moulin, et c'est au quai d'en bas que les bâtimens déchargeaient.

Il est bien certain que je sais qu'il en vient actuellement pour Mr. Brown comme il en venait anciennement pour M. McCallum, et ces bâtimens déchargent actuellement au quai d'en bas comme ils déchargeaient anciennement du temps de M. McCallum; et le quai que je mentionne comme étant le quai d'en bas est le quai dont j'ai parlé comme l'ayant vu faire du temps de M. McCallum.

Ce dernier quai dont je parle comme existant du temps de Mr. McCallum est encore là sur les lieux. Je dis que c'est le quai qui existe actuellement.

Il peut y avoir entre ce quai dont je parle comme étant le lieu où l'on charge et décharge et le vieux quai dont j'ai parlé comme étant en mauvais état, deux appentis de distance, et le dit vieux quai dont j'ai parlé comme étant en mauvais état touche au hangar de bois.

Ré-examiné.

Avant que le quai de Mr. McCallum fut bâti, les bâtimens déchargeaient en bas dans les grandes mers, quand il pouvaient monter ils déchargeaient au vieux quai. Le témoin déclare ne savoir ni lire ni écrire.

Les notes de témoignage ci-dessus étant lues au témoin, il les déchire vraies et a nié savoir signer.

Pris et assermenté à Québec, cour
tenante, aux enquêtes et merites
ce 16 mai 1868. }

sa
JOSEPH BEDARD,
marque.

DANIEL McCALLUM, of the City of Quebec, in the District of Quebec, Esquire, Advocate, aged sixty-six years, being duly sworn upon the Holy Evangelists, doth depose and say :

I do know the parties in this cause : I am not related, allied or of kin, to, nor in the service, or domestic of either of them or interested in the event of this suit.

My father, James McCallum, has been for a great number of years owner of the property commonly known under the name of the Beauport mills and in question in this cause. He acquired it in eighteen hundred and nine, and it passed afterwards in the hands of a man named Fortin, a great number of years after.

Question.—During the time M. James McCallum was in possession of that property, did he make any alterations or improvements and which ?

The intervening party objects to any evidence preceding in point of time the nineteenth of October eighteen hundred and forty-three, being the day of the assignment to the now Plaintiff Mr. Brown, of the property in question, by which sale, the Plaintiff became bound to the observance of certain claims on the part of the Intervening party, and to the performance of certain duties or servitudes specified in the deed relative to which he cannot as the Intervening party submits, call for testimony relative to facts which took place long before the date of the said deed. Objection overruled.